



Ecole Ste Anne - St Joseph
8 rue Camille Jouis
44400 REZE

ACCUEIL PERISCOLAIRE 2026-2027

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants de maternelle et de l'élémentaire de l'école ayant effectué une inscription préalable.

Il fonctionne, le matin, à partir de 7H45 jusqu'à l'entrée en classe, et le soir, de 16H30 jusqu'à 18H45, du premier au dernier jour de classe, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis (pas d'accueil le matin de la rentrée des classes de septembre).

Le matin :

- l'accueil périscolaire des élèves du site Ste Anne a lieu dans la salle de motricité des maternelles sur le site Sainte-Anne entre 7h45 et 8h20 avec Fabienne Feugueur.
- l'accueil périscolaire des élèves du site St Joseph a lieu dans la classe de gauche de la longère sur le site Saint-Joseph entre 7h45 et 8h15 avec Corinne Goulet. Les enfants arrivent par le portail gris 8, rue Camille Jouis.

Le matin, les enfants doivent être accompagnés et confiés au personnel d'encadrement. Les enfants sont accompagnés dans leurs classes à partir de 8h15 en élémentaire et 8h20 en maternelle, heure à partir de laquelle il n'est donc plus possible de confier son enfant à l'accueil périscolaire.

Après la classe :

- l'accueil périscolaire des élèves du site Ste Anne a lieu dans la salle de motricité des maternelles entre 16h35 et 18h45 avec Jessica Paul accompagnée par Fabienne Feugueur et Corinne Goulet pour le début.
 - l'accueil périscolaire des CP-CE1 a lieu dans la classe de gauche de la longère entre 16h30 et 17h55 puis à la salle St Pierre.
 - l'accueil périscolaire des CE2-CM1-CM2 a lieu dans la salle St Pierre de l'après-goûter jusqu'à 18h45.
- L'accueil périscolaire des élèves du site St Joseph est encadré par le personnel OGEC.
A partir du CE2, un enfant peut être autorisé à quitter seul l'accueil périscolaire s'il a une carte de sortie signée par ses parents et par la cheffe d'établissement.

INSCRIPTION :

L'inscription se fait au mois de juin lors des inscriptions, mais peut également se faire en cours d'année, sous réserve des places disponibles. Pour un accueil occasionnel, une inscription est également obligatoire (auprès de la cheffe d'établissement).

TARIFICATION :

La tarification s'effectue par tranche de 10 minutes (60 centimes) :

- à partir de l'arrivée des enfants le matin.
- à partir de 17h30 le soir.

Avant 17h30, la tarification est un forfait de 3€ quelle que soit l'heure de départ de l'enfant entre 16h30-35 et 17h30 pour un enfant (ou le plus jeune de la fratrie), 2€30 pour le second enfant et 1€80 pour le troisième (et plus), puis une facturation de 60 centimes toutes les 10 minutes.

Le règlement s'effectue à réception du relevé de frais (consultable sur Ecole directe) ou par prélèvement mensuel (en même temps que les contributions des familles et que la cantine)

ATTENTION : Tout dépassement répété sera facturé 2€ la minute.

Un enfant malade ou fiévreux ne peut pas être admis à l'accueil périscolaire.

DISCIPLINE : Pour des problèmes de comportement répétés, et après avertissements oraux ou écrits, l'école peut suspendre temporairement l'admission d'un élève en accueil périscolaire.